

Beauvais, le 20 JAN. 2020

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des
Services de l'Éducation Nationale
de l'Oise

à

Mesdames, Messieurs les enseignants

Mesdames, Messieurs les directeurs des
écoles (pour attribution)

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale (pour information)

Division de l'Organisation
Scolaire
Bureau de l'Enseignement du
1^{er} degré

Dossier suivi par :
Amanda JOSEPH
Véronique RAMEL

Objet : Stage de réussite pour les élèves de CM1 et CM2

Réf : Circulaire rectorale DOS2 en date du 14 octobre 2019

Réf n° *197* / 2019-2020

Tél. : 03.44.06.45.32
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : ce.dosip1-60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

Pour apporter une aide effective aux élèves des classes de CM1 et CM2 qui présentent des lacunes importantes en lecture, écriture et calcul, j'attire spécifiquement votre attention sur les stages de réussite qui les concerneront pour cette année scolaire 2019-2020, complétant et prolongeant le dispositif d'aide personnalisée déjà mis en œuvre.

Ces stages sont organisés pendant les vacances de printemps et d'été depuis 2008, vous trouverez ci-après les données essentielles qu'il vous faut connaître avant de vous engager :

- public concerné :
 - les élèves des CM1 et CM2 identifiés par leur professeur comme présentant des lacunes importantes en français et mathématiques pour lesquels un accompagnement personnalisé apparaît nécessaire afin de consolider leurs compétences scolaires avant l'entrée en 6^{ème} ;
 - inscrits et autorisés par leurs parents.
- dates :
 - vacances de printemps : les 14, 15, 16 et 17 avril 2020
les 20, 21, 22, 23 et 24 avril 2020
 - vacances d'été : les 06, 07, 08, 09 et 10 juillet 2020
les 24, 25, 26, 27 et 28 août 2020

organisation générale :

- principe de gratuité pour les familles
- 15 heures réparties sur 5 jours (5 fois 3 heures), la deuxième semaine des vacances de printemps et première et deuxième semaine des vacances d'été;
- 12 heures réparties sur 4 jours (4 fois 3 heures), la première semaine des vacances de printemps ;
- horaire 8H30 - 11H30 ou 9H00 - 12H00 ;
- aucun service de transport ou de restauration scolaire *n'est a priori prévu*.

- modalités
 - par groupe de 6 enfants maximum ;
 - sur la base d'un bilan individuel de compétences succinct réalisé par l'enseignant de l'élève concerné (à cette fin une fiche spécifique est mise en ligne sur le site internet de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale : <http://ia60.ac-amiens.fr/>) ;
 - avec évaluation et communication aux parents en fin de stage des progrès de l'élève ;
 - dispositif inscrit au projet d'école.

- conditions pour les professeurs
 - volontariat
 - exercer en CM1 ou CM2 (ou avoir une expérience de ces niveaux)
 - rémunération en heures supplémentaires d'enseignement (HSE)
 - taux horaire entre 21 et 26 €
 - activité qui prolonge l'action éducative et couverte à ce titre en matière de responsabilité

- lieux
 - définis en fonction des maîtres volontaires, des locaux disponibles et des populations à accueillir
 - possibilité d'alternance ou de choix de la discipline selon les ressources et les besoins.

Certains professeurs ont déjà fait connaître auprès de leur IEN leur intention de conduire une ou plusieurs sessions. Les résultats des sessions antérieures sont encourageants mais peuvent encore numériquement progresser pour que tous les élèves susceptibles de bénéficier de ces stages soient encadrés.

Aussi, j'invite les professeurs qui, aujourd'hui, souhaiteraient rejoindre ce dispositif à se faire connaître avant le 6 mars 2020 auprès de l'Inspecteur de circonscription, en précisant la ou les session(s) souhaitée(s).

Je vous remercie par avance de votre engagement pour aider ces élèves à surmonter leurs difficultés et pour leur permettre d'aborder la suite de leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.



L'Inspectrice d'académie – DASEN
Emmanuelle COMPAGNON

Beauvais, le 20 JAN. 2020

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des
Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

à

Mesdames, Messieurs les directeurs

S/c de Mesdames, Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Division de l'Organisation
Scolaire
Bureau de l'Enseignement du
1^{er} degré

Dossier suivi par :
Amanda JOSEPH
Véronique RAMEL

Réf n° 196 / 2019-2020

Tél. : 03.44.06.45.32
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : ce.dosip1-60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

Objet : Organisation des stages de réussite proposés aux élèves de CM1 – CM2 présentant des difficultés en français et / ou en mathématiques

L'aide aux élèves qui connaissent des lacunes graves en français et / ou en mathématiques est de nouveau au cœur du dispositif qui sera mis en œuvre durant les vacances scolaires de printemps et d'été.

Pour chaque semaine, le dispositif prévu consiste à proposer aux **élèves volontaires des stages gratuits sur une durée de quinze heures ou de douze heures, à raison de trois heures par jour (lettre aux familles, annexe 0)**.

Des regroupements d'élèves de plusieurs écoles pourront être effectués afin d'optimiser le fonctionnement de ce dispositif.

Les propositions de stage seront élaborées à partir des documents d'évaluation joints en annexes 1 et 2. Ceux-ci devront être :

- complétés par les enseignants titulaires des classes des élèves inscrits dans le dispositif,
- collés dans un cahier de stage fourni par l'école d'origine,
- communiqués à l'enseignant qui prendra les élèves en charge pendant le stage au moins quinze jours avant le début du stage.

Sur la base de ces constats, le professeur qui assurera le stage concevra les actions pédagogiques de façon à ce que la remise à niveau puisse débuter dès la première journée de travail.

A la fin du stage, une évaluation des progrès de chaque élève sera effectuée et communiquée à la famille ainsi qu'à l'enseignant de la classe (annexes 2 et 2 bis).

Une copie de ces documents d'évaluation sera collée dans le cahier de stage de l'élève.

Si l'élève participe aux stages de printemps et d'été, le même cahier sera utilisé afin de pouvoir assurer un suivi précis des besoins et des progrès.

Ces stages de réussite seront conduits par les enseignants volontaires.

Vous voudrez bien adresser à l'Inspecteur(rice) de votre circonscription **pour le 6 mars 2020** :

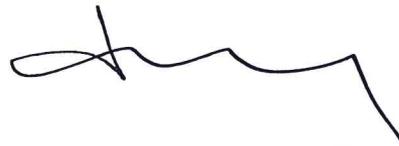
- la liste des élèves de CM1 - CM2 de votre école susceptibles de bénéficier du dispositif (annexe 3).

- la liste des volontaires pour en assurer l'encadrement (annexe 4) à laquelle vous adjoindrez les demandes personnelles de participation des enseignants à l'encadrement des stages (annexe 4 bis).

En fonction du nombre de stages disponibles pour le département pour la période concernée, les propositions retenues (nombre et lieux des stages, répartition des élèves, noms des enseignants intervenants) vous seront communiquées après le 20 mars 2020 afin que chacun puisse prendre ses dispositions.

Il vous appartiendra alors de contacter les familles des élèves retenus pour leur indiquer le lieu du stage, de vous assurer de leur accord afin de confirmer la participation de leur enfant (annexe 5).

Je vous remercie par avance pour votre engagement au service de la réussite des élèves.



L'Inspectrice d'académie – DASEN
Emmanuelle COMPAGNON

École

Madame, Monsieur,

Votre fille, votre fils.....est actuellement scolarisé(e) en classe de CM1 / CM2 et rencontre certaines difficultés en français et / ou en mathématiques.

Une équipe d'enseignants volontaires vous propose de lui apporter de l'aide pour une remise à niveau pendant les vacances de printemps et / ou d'été.

Ce stage, gratuit d'une durée de quinze heures, se déroulera chaque jour du :

- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures

Si vous êtes intéressés et certains de pouvoir assurer sa présence, vous voudrez bien compléter l'autorisation ci-dessous et nous la retourner pour le 06 février 2020.

La Directrice, le Directeur

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Responsable légal(e) de

l'autorise à participer au stage de remise à niveau en mathématiques et / ou en français du :

- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures

J'ai bien noté que :

- le stage est gratuit et se déroulera à l'école
- aucun transport ne sera assuré à l'aller comme au retour ;
- toute absence non prévisible devra être signalée **au plus tard 10 minutes avant le cours** ;
- je serai joignable pendant ces périodes au numéro suivant : (numéro indispensable, **qui conditionne l'inscription de votre enfant**)
- cet accord m'engage, sauf cas exceptionnel justifié, à assurer la présence de l'enfant à l'ensemble des cours.

Le.....

Signature

Annexe 2

STAGE DE REUSSITE: CM1 — CM2	
(à remplir par le maître de stage)	
Projet élaboré	Résultats obtenus
Lecture	Lecture
Production d'écrits/Ecriture	Production d'écrits/Écriture
Mathématiques	Mathématiques

CIRCONSCRIPTION DE :

Annexe 2bis

FICHE DE SUIVI DES STAGES DE REUSSITE

Nom :	Date de naissance :
Prénom :	
Année scolaire :	Ecole de l'élève :
	Classe de l'élève :

Compétences à travailler / stage de printemps		
Stage de printemps		Autres dispositifs en cours : (à compléter par l'enseignant de l'élève) <input type="checkbox"/> aide RASED <input type="checkbox"/> PPRE
Evaluation du stage de printemps <u>Enseignant :</u>	Fréquentation :heures / 15 heures	

Compétences à travailler / stages juillet et d'août

<p align="center">Stage de juillet</p>		<p>Autres dispositifs en cours : (à compléter par l'enseignant de l'élève)</p> <input type="checkbox"/> aide RASED <input type="checkbox"/> PPRE
<p>Evaluation du stage de juillet</p> <p><u>Enseignant :</u></p>	<p>Fréquentation :heures / 15 heures</p>	
<p align="center">Stage d'août</p>		<p>Autres dispositifs en cours : (à compléter par l'enseignant de l'élève)</p> <input type="checkbox"/> aide RASED <input type="checkbox"/> PPRE
<p>Evaluation du stage d'août</p> <p><u>Enseignant :</u></p>	<p>Fréquentation :heures / 15 heures</p>	

Circonscription de

Annexe 4

**STAGE DE REUSSITE EN FRANÇAIS ET/OU MATHÉMATIQUES
POUR LES ÉLÈVES DE CM**

VACANCES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ 2020

LISTE DES ENSEIGNANTS VOLONTAIRES

A renvoyer par mèl, par le directeur à l'IEN pour le 6 mars 2020 au plus tard avec les demandes individuelles des enseignants volontaires

Ecole :

Nom	Prénom	Niveau d'enseignement actuel	Période 1 (du 14 au 17 avril 2020)	Période 2 (du 20 au 24 avril 2020)	Période 3 (du 06 au 10 juillet 2020)	Période 4 (du 24 au 28 août 2020)

Indiquer par une X si l'enseignant souhaite encadrer durant la période 1 ou la période 2 des vacances de printemps et/ou d'été.

Le nombre total des stages disponibles au niveau départemental n'est pas encore connu. Leur répartition entre les circonscriptions sera fonction du nombre d'élèves inscrits et des lieux possibles d'accueil.



Circonscription de

Annexe 5

Ecole

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer que votre enfant participera au stage de réussite qui se tiendra du :

- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures
- au de heures à heures

à l'école

Le.....

Le (la) Directeur (trice)